

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
13 juin 2024

Numéro de la délibération
24-17

Objet de la Délibération

Projet de parc photovoltaïque
à Lailly-en-Val



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 1^{er} juillet 2024
Et publication ou notification
Le 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle l'Orée des Marronniers de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-Saint-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE (Binas), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : M. Jacques MESAS (Beaugency) à Yves FROISSART (Beaugency)

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce), Dominique LANGER (Conseiller municipal à Meung-sur-Loire), Guillaume FROMENTIN (BL Evolution).

Le Président informe que le PETR Pays Loire Beauce a été sollicité par un courrier reçu le 28 mai 2024 que la société ZE Energy souhaite créer un parc photovoltaïque hybride au lieu-dit les Gachetières à Lailly-en-Val.

En 2021, ZE Energy a été sollicité par Monsieur Piganiol, propriétaire et exploitant de l'EARL de la Ferme des Gaschetières (195 ha exploité et un troupeau de 83 brebis solognote).

Le projet des Gaschetières, dans son ensemble, concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque hybride d'une puissance photovoltaïque de 24,94 Mwc et 7,7MW de stockage sur une surface cadastrale d'environ 38,34 ha, situé sur Lailly-en-Val.

L'emprise clôturée dédiée au projet est d'environ 21,29 ha, au sein de laquelle les modules représentent environ 10,5 ha.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
13 juin 2024

Numéro de la délibération
24-17

Objet de la Délibération

Projet de parc photovoltaïque
à Lailly-en-Val



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Le projet comprend 42 633 modules photovoltaïques (les onduleurs seront installés directement sur les structures des tables photovoltaïques), 3 postes de livraison, 8 postes de transformation, 1 conteneur de stockage, 8 conteneurs de stockage par batteries associés à 2 MV skid, 2 citernes souples incendie (120m³ chacune), environ 10 600 ml de clôture. Le parc sera clôturé au moyen d'un grillage d'une hauteur de 2m.

Synthèse :

Surface du projet clôturée : 21,29 ha
Surface projetée photovoltaïque : 105 920 m²
Production annuelle : 28 884 KWh/an
Equivalence consommation foyer/logement (hors chauffage) : 7 221
Puissance : 24,94 MWc
Bilan carbone : - 34 344 Tonnes de CO₂ sur 35 ans d'exploitation

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'émettre un avis favorable au projet de la société ZE Energy, sous réserve du respect de la réglementation environnementale en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CULLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Marie-Paule DUMINIL
Secrétaire de séance

